

Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

Mardi 3 avril 2018

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, maire de la commune

Membres présents : Mmes Maryse BEYER et Sylvie BERSON Adjointes

Mmes Nathalie BEDIER, Chantal LOUAISIL,

Mrs. Anthony SABIN, Yves COURNE

Membres excusés : Mr Franck POIRIER donne procuration à Mme Chantal LOUAISIL

Membres absents : Mr François HAREL

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BERSON

Ordre du jour

1. Approbation du dernier compte rendu de conseil
2. Vote du budget communal 2018
3. Vote des taux 2018
4. Devis moteur des cloches
5. Redevance ENEDIS
6. Groupement d'achat territoire énergie mayenne
7. Questions diverses

20 h 30 mn ouverture de la séance

1 – Lecture du compte rendu du précédent conseil

Accepté à l'unanimité

2 Vote du budget communal 2018

Après la présentation des différents postes du budget par le Maire

Investissement : 182.313,00 €

Fonctionnement : 190.195,21 €

le conseil l'accepte à l'unanimité

3– Vote des taux 2018

Comme chaque année le conseil est amené à définir les taux d'imposition des taxes directes locales.

Cette année la commune doit inclure dans son calcul les taxes précédemment prélevées dans la colonne « syndicat de communes des feuilles d'imposition (0,902% pour la taxe d'habitation, 1,23 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 2,52% sur les propriétés non bâties).

Le conseil décide d'appliquer les taxes de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 13, 18% (= à 2017) + 0,902% = **14,082%**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **19,02%** (= à 2017 sans intégration)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,76% (= à 2017) + 2,52% = **39,28%**

Accepté à l'unanimité

4- Devis moteur des cloches

Lors de la dernière sépulture, le moteur de mise en volée de la cloche ne s'est pas déclenché. Il est nécessaire de procéder à son remplacement. Le devis T.T.C s'élève à 2.814,00 €

Accepté à l'unanimité

5 – Redevance ENEDIS

La société ENEDIS reverse à la commune une redevance de 203 € pour l'enfouissement des réseaux

Accepté à l'unanimité

6 – Groupement Achat Territoire Energie Mayenne

Cela concerne l'éclairage public. Notre commune adhère à ce groupement auparavant nommé S.G.D.E.M et tous les 4 ans l'adhésion doit être renouvelée

Accepté à l'unanimité

7– Questions diverses

Clôture 22 h 45

Prochaine réunion mensuelle : mercredi 2 mai 2018